



Bruxelles, le 30 mars 2015
(OR. fr)

7418/1/15
REV 1 ADD 1

**Dossier interinstitutionnel:
2013/0265 (COD)**

CODEC 392
EF 56
ECOFIN 219
CONSOM 54

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte (**première lecture**)
- Adoption de l'acte législatif (**AL + D**)
= Déclaration

Déclaration de la France

La France, préoccupée de l'intelligibilité du règlement du Parlement et du Conseil relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiements liées à une carte, précise que la notion de « schémas » de cartes de paiement, utilisée dans la version française du règlement, doivent être comprises comme relatives aux « systèmes » de cartes de paiement, conformément à la version française de la proposition initiale de règlement par la Commission, à la version française de la Directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, et à l'usage dans la langue française.